

Section Inspection

ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE**N° 3-2111 rév. 0**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

SEMAE
44 rue du Louvre
75001 PARIS

SIREN : 775657398

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**

fulfils the requirements of the standard :

et aux règles d'application du Cofrac

and Cofrac rules of application

en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.

A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

AGROALIMENTAIRE / AGRI-FOOD

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-2111 rév. 0

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **23/11/2023**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/10/2027**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment / Industries / Services,
Pole manager - Building / Industries / Services,

Olivier BUVAL

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-2111 rév. 0

Organisme d'inspection accrédité :

SEMAE

**44 rue du Louvre
75001 PARIS**

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation(s) en vigueur :

8 - AGROALIMENTAIRE / 8.2 - Production primaire végétale /

8.2.1 - Santé des végétaux

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
8.2.1a'	Inspections en vue de la délivrance du Passeport Phytosanitaire (PP)	Règlement (UE) 2016/2031 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux Code rural et de la pêche maritime (articles L201-4, L251-1 à L251-21) (articles D251-1 à R251-41) Arrêté du 16 avril 2020 portant établissement des listes d'organismes nuisibles au titre du 6° de l'article L251-3 du code rural et de la pêche maritime Règlement d'exécution (UE) 2019/2072 établissant des conditions uniformes pour la mise en œuvre du règlement (UE) 2016/2031 du parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne les mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux

8.2.1b'	Inspections en vue de la délivrance de certificat à l'exportation des végétaux et produits végétaux # : - Inspection des cultures de végétaux et produits végétaux en vue de leur exportation - Inspections réalisées dans le cadre de prélèvements pour analyse - Inspections des lots de végétaux et produits végétaux en vue de leur exportation	Normes internationales pour les Mesures Phytosanitaires (NIMP) Règlement (UE) 2016/2031 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux Règlement d'exécution (UE) 2019/2072 établissant des conditions uniformes pour la mise en œuvre du règlement (UE) 2016/2031 du parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne les mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux Arrêté du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets pour le DROM
---------	--	---

Section Inspection

Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à SEMAE
--

IMPLANTATIONS	ADRESSE
SEMAE Site de Beaucouzé	29 rue Georges-Morel CS 30054 49071 BEAUCOUZE Cedex
SEMAE Site de Lyon	22, avenue des Frères Lumières 69008 Lyon
SEMAE Site de Reims	2, rue Léon Patoux Maison des agriculteurs 51664 REIMS Cedex 2
SEMAE Site de Toulouse	39, chemin Virebent 31200 Toulouse
SEMAE Site de Villeneuve d'Ascq	137 rue des Fusillés CS 90175 59657 Villeneuve d'Ascq Cedex
SEMAE Site d'Orléans	13 avenue des Droits de l'Homme Cité de l'Agriculture 45921 ORLEANS Cedex 9

Date de prise d'effet : **23/11/2023**

Cette annexe technique peut faire l'objet de modifications de la part du Cofrac et dans cette hypothèse, la nouvelle annexe technique annule et remplace toute annexe technique précédemment émise.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr